

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Abattoir sur la commune principale de l'AIOT Avenue du Périgord 24200 SARLAT LA CANEDA.

La référence de votre dossier est A-3-NELW52FQ8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/06/2023 à 20h13 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

Fonction : **Chargée de mission projet d'abattoir collectif**

Personne morale

N° SIRET **88032584000028**

Raison sociale **LA PLUME DU PERIGORD NOIR**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2683 ROUTE PRATS-DE-CARLUX

24370 PRATS DE CARLUX

Signataire

Qualité : **Président**

Référent

Fonction : **Consultante**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Abattoir**

Description des activités :

Abattoir et découpe CE en palmipèdes gras et volailles

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZAE de Madrazès

Avenue du Périgord

24200 SARLAT LA CANEDA

X : 560765

Y : 6421287

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Libellé des

Rubrique	Alinéa	rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2210	2210-2	Abattoirs	Masse des carcasses 2100 kgD /j		
2221	2221-2	Préparation de produits alimentaires d'origine animale	0.7 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2725**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Eaux usées sanitaires / eaux vannes : eaux usées des sanitaires du personnel et des locaux sociaux. Eaux usées de process : eaux générées par l'atelier d'abattage et de découpe et les eaux de lavage. Eaux pluviales : eaux de ruissellement des toitures et voiries. L'installation projetée utilisera les installations de traitement et pré-traitement de l'installation EURALIS GASTRONOMIE : - mutualisation des ouvrage de rétention pour les eaux pluviales - rejet des eaux usées vers l'unité de pré-traitement des eaux usées industrielles de la société EURALIS GASTRONOMIE. Après le pré-traitement, les eaux résiduaires sont dirigées vers la station d'épuration collective de l'agglomération de Sarlat-la-Canéda.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

L'installation projetée par la SCICA sera raccordée aux réseaux et ouvrages de traitement existants, à savoir : - les eaux usées sanitaires seront raccordées au réseau d'assainissement collectif de la commune de Sarlat; - les eaux pluviales seront raccordées au bassin de rétention des eaux pluviales existant de la société EURALIS d'un volume de 455 m3; - les eaux en cas de sinistre/eaux d'extinction incendie rejoindront le bassin de rétention/confinement existant de la société EURALIS d'un volume de 455 m3; Remarque : Le trop plein du bassin de rétention existant sera relevé de 65 cm afin de disposer d'un volume supplémentaire de 225 m3 de rétention utile. - les eaux industrielles rejoindront l'unité de pré-traitement des eaux usées industrielles de la société EURALIS , avant rejet vers le réseau d'assainissement collectif puis la station d'épuration collective de l'agglomération de Sarlat-la-Canéda.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Une convention de rejet sera établie pour la mutualisation des ouvrages entre la SCICA , les établissements "ROUGIER" EURALIS et la Mairie de Sarlat. Les ouvrages de collecte et de pré-traitements existants des effluents seront réhabilités afin d'accepter les rejets supplémentaires liés à l'activité de l'abattoir de la SCICA

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les principaux déchets de l'exploitation seront les plumes, viscères, abats et co-produits de découpe et du sang. L'installation sera également à l'origine de déchets banals non dangereux (films plastiques, cartons, palettes, etc) et des graisses L'ensemble des déchets produits par l'installation seront stockés dans des contenants spécifiques et bennes dans le bâtiment fermé afin de prévenir les risques de pollution (prévention des envols, ruissellements, infiltrations dans le sol, odeurs ...). Ces déchets seront évacués par un prestataire agréé vers une unité de valorisation ou une filière d'élimination.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **PPoteau incendie privé n°250 (débit de 90 m3/h), implanté au Nord-Ouest du site EURALIS, à moins de 100 m du futur abattoir.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les besoins en eau incendie du site ont été calculés selon le guide D9 - édition juin 2020. Ils s'élèvent à 90 m3/h disponible pendant 2h. Les besoins en eau incendie du site seront ainsi assurés par le poteau incendie privé n°250 (débit de 90 m3/h), implanté au Nord-Ouest du site EURALIS, à moins de 100 m du futur abattoir. Autres moyens : - Parc d'extincteurs installés conformément aux référentiels connus ; - Système de sécurité incendie avec un équipement d'alarme de type 4. En cas de pollution ou d'incendie, les eaux d'extinction seront confinées au droit du bassin de confinement des eaux d'extinction incendie du site des Ets EURALIS d'un volume 455 m3. Remarque : Le trop plein du bassin de rétention existant sera relevé de 65 cm afin de disposer d'un volume de confinement supplémentaire de 225 m3.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan.pdf

Modification des prescriptions applicables :

prescriptions.pdf